

Quoi de neuf à Chantesse ?

Journal communal - décembre 2014 - N°28

- 
- 2 De nous à vous**
 - 4 Conseil municipal**
 - 8 Intercommunale**
 - 9 Citoyens**
 - 13 Associations**

Édito

Nous voilà déjà à la fin de l'année 2014 ! Qu'avons-nous fait durant ces six derniers mois ?

Des travaux : afin d'éviter l'écoulement d'eau, surtout en période de fortes pluies, sur la route départementale 153 entre Cras et Chantesse, des travaux étaient nécessaires. La sécurité des automobilistes étant en cause, il ne fallait pas attendre. Nous avons fait réaliser un bassin de rétention d'eau, situé sur un terrain communal quelques centaines de mètres au-dessus. Nous avons également fait remettre en état le fossé à la sortie de Chantesse en direction de l'Albenc, encore une fois à cause de l'eau, qui avait fortement creusé celui-ci et devenait dangereux.

Une belle cérémonie du 11 novembre, grâce à la participation des enfants de l'école et de leur institutrice et l'implication de plusieurs conseillers afin que cette commémoration soit inoubliable et digne de nos défunts.

Un site internet de la commune, revu et amélioré, pour vous permettre de trouver des informations locales mais aussi intercommunales.

Et plein d'autres petites choses, qui ne sont pas forcément perceptibles par tous, mais que l'équipe municipale et moi-même s'efforçons d'exécuter au mieux.

Je voudrais également y associer nos employés, Brigitte, Serge et Jean-Louis, pour l'ensemble des tâches qu'ils accomplissent, cantine, garderie, secrétariat, entretien des espaces

verts et tous les petits travaux de dépannage.

Je profite de ce mot pour remercier toutes les associations qui font vivre notre village. Le Comité des fêtes a organisé des barbecues cet été pour que les Chantessois et Chantessoises se retrouvent. L'Association Sportive permet à de nombreux adhérents de rester en forme, et peut proposer des cours variés car elle a su attirer des

participants des communes voisines. Le Sou des écoles récolte de l'argent pour que les enfants puissent profiter de sorties organisées par leurs institutrices.

Une mention spéciale pour l'organisation du Téléthon assurée par l'Association Sportive et le Comité des fêtes, soutenues par la municipalité. Ce fut une vraie réussite encore cette année, une belle somme récoltée au profit de l'AFM grâce à tous les bénévoles et les participants.

Avant de conclure, un petit rappel pour ceux et celles qui ne seraient pas encore inscrits sur les listes électorales, il faut le faire en mairie avant le 31/12/14. Pour les jeunes de 18 ans, l'inscription est automatique suite à leur recen-

sement à l'âge de 16 ans. Les prochaines élections régionales auront lieu en mars prochain.

Je vous souhaite à tous de passer de belles fêtes de fin d'année.

Isabelle Oriol



Madame le Maire et son conseil municipal seraient honorés de votre présence le samedi 17 janvier 2015 à 11 h à la salle des fêtes de Chantesse pour partager un moment convivial à l'occasion des vœux 2015.

En bref

Le site Internet de la commune a été migré vers une nouvelle version. Nous vous invitons à le consulter :

<http://www.chantesse.sud-gresivaudan.org>

Chantessa. C'est le nom de la nouvelle salle communale. Elle est occupée par les enfants fréquentant le temps périscolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 13h à 14h. Elle est prêtée aux associations pour leurs réunions. Nous demandons à chacun de respecter les autres, les enfants laissant quelque fois leur travail en cours sur les tables... un petit coup de balai pour laisser la salle propre.



Mairie de Chantesse

Tél. 04 76 64 73 94

Horaires d'ouverture

Mardi 14 h à 19 h

Jeudi 8 h à 12 h

Samedi 8 h à 12 h

Permanences des élus sur rendez-vous :

Maire samedi de 9 h à 11 h

1^{er} adjoint mardi de 16 h à 18 h

2^e adjoint jeudi de 9 h à 11 h

Adresse électronique : mairie.chantesse@wanadoo.fr

Site Internet : <http://chantesse.sud-gresivaudan.org>

Numéros utiles

SAMU..... 15

Police 17

Pompiers..... 18

Appel d'urgence européen 112

SOS Médecins 08 03 06 70 00

Déchèterie de Vinay..... 04 76 36 79 29

Déchèterie de St-Sauveur..... 04 76 38 66 03

Informations Sictom

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Vinay :

- Le lundi, le mercredi et le jeudi : 13h30 à 18h00
- Le mardi et le vendredi : 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

Horaires d'ouverture de la déchèterie de St-Sauveur :

- Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 18h00
- Le samedi : 9h00 à 18h00

État civil

Mariages :

Pevet Olivier et Bianchin Laëtitia
12 juillet 2014

Arnaud David et Cotte Julie
le 20 septembre 2014

Parrainage civil :

Anthony Gay-Bracco
le 11 octobre 2014

Abribus

De nombreux compliments reçus pour ce **magnifique abribus**, un grand MERCI aux enfants de l'école de Chantesse de l'année 2013-2014 pour leur réalisation, un régal pour les yeux !



Usagers Transisère



L'Office de Tourisme du Pays de Vinay et Le Grand Séchoir seront fermés du 1^{er} au 31 janvier 2015.

- Pour recharger votre carte OÙRA! pour janvier, vous pourrez acheter le titre de transport à partir du 20 décembre jusqu'au 31 décembre. L'accueil sera ouvert de 14h à 17h30, du mardi au dimanche (fermé le lundi).
- Pour recharger votre carte OÙRA! pour février, vous pourrez acheter le titre de transport le dimanche 1^{er} février 2015. L'accueil sera ouvert de 14h à 17h30.

Réouverture de l'Office de Tourisme et du Grand Séchoir à partir du 1^{er} février 2015 au 31 mars 2015, de 14h à 17h30.

Du 1^{er} avril au 31 octobre, de 10h à 18h (fermé le 01/05).

Du 1^{er} novembre au 31 décembre, de 14h à 17h30 (fermé le 25/12).

Fermé le lundi, fermé en janvier.

Conseil municipal du mercredi 14 mai 2014

Nécessité de nommer deux autres commissions communales :

Appel d'offres (marchés publics)

Oriol Isabelle, Guinard René, Martin Daniel, Pevet Olivier, Lacchio Denis, Gambirasio Marie-Laure

Cimetière communal

Martin Daniel, Guinard René, Bessoud Nathalie

Commissions thématiques de la Communauté de communes Chambaran-Vinay-Vercors

Commission «développement économique et finances» :

- Daniel Martin
- Marie-Laure Gambirasio

Commission «enfance jeunesse et solidarités» :

- Isabelle Oriol
- Marie-Laure Gambirasio

Commission «aménagement du territoire» :

- René Guinard
- Daniel Martin
- Denis Lacchio

Commission «communication et affaires culturelles» :

- Marie-Hélène Fontaine
- Daniel Martin

Commission «eau et assainissement» :

- René Guinard
- Bruno Essertier

Commission «ordures ménagères» :

- René Guinard
- Nathalie Bessoud

Journal communal de juin

Le prochain journal municipal sortira en juin.

Les élus chargés de l'élaboration du journal reçoivent l'aide d'une personne de Chantesse, Jacques Zaza qui met en forme celui-ci.

Jean-Pierre Frayssines s'occupera des articles concernant les habitants de Chantesse.

Convention de mise à disposition d'un local communal pour le comité des fêtes

Il est soumis à l'assemblée une proposition de convention de mise à disposition d'un local communal pour le Comité des Fêtes de Chantesse, préparée par Nathalie Bessoud.

Le conseil municipal apporte des modifications et précise certains articles du document. Une fois remis en forme, la convention sera signée par le Maire et le Comité des Fêtes.

Règlement de la salle des fêtes pour prêt aux associations, prêt des tables et chaises

Un règlement intérieur de la salle des fêtes pour la mise à disposition de celle-ci aux associations est à établir.

Le règlement pour le prêt des tables et chaises est à réactualiser.

Les membres de la commission «Location» sont en charge de préparer ces documents.

Décoration de l'abribus par les enfants de l'école

Les enfants de l'école de Chantesse ont décoré des panneaux qui seront accrochés à l'abribus situé à l'arrêt de car vers le carrefour des routes de Cras / Notre Dame de l'Osier.

La municipalité ainsi que l'institutrice souhaitent faire une inauguration, la date reste à définir. Les anciens de Chantesse seront conviés à cette manifestation.

Élections européennes

L'unique tour des élections européennes aura lieu le dimanche 25 mai 2014 de 8h à 18h. Les tours de garde sont définis suivant les disponibilités de chacun.

Aménagement du village

Le dossier de demande de subvention DETR (préfecture) est complet. Les pièces concernant l'échéancier (travaux à réaliser en 2015 comprenant plusieurs phases) et la notice de sécurité ont été fournis.

Travaux

La RD 153 est souvent inondée suite à des fortes pluies, l'eau provient du torrent «La Peyrola» qui descend de Vati-lieu. Un devis a été demandé à plusieurs entreprises afin de réaliser un bassin de rétention d'eau dans le terrain communal.

Le coût des travaux s'élève à 2 000 €.

Conseil municipal du mercredi 18 juin 2014

Aménagement du village

La délibération approuvant le plan de financement prévisionnel permettra de compléter le dossier de demande de subvention DETR.

Réseaux d'initiative publique (RIP) très haut débit de l'Isère

Le Conseil général s'est engagé dans la mise en œuvre de Réseaux d'Initiative Publique destinés à la couverture numérique du très haut débit de l'ensemble du département. Ce dernier va assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale).

Location appartement mairie

M^{me} Gambirasio informe l'assemblée qu'après avoir réceptionné et étudié attentivement plusieurs demandes de location pour l'appartement de la mairie, elle en a retenu deux. Le conseil municipal choisit comme locataire Monsieur Duniaud Nicolas qui a fourni toutes les garanties nécessaires en matière de location. Celui-ci pourra emménager dès le 1^{er} juillet 2014, pour un loyer mensuel de 480 €. Les loyers communaux seront révisés tous les ans, comme le prévoit la loi.

Travaux à l'école

Après entrevue avec l'institutrice, celle-ci

a fait plusieurs demandes à la mairie :

- installation d'un vidéo projecteur et tableau blanc,
- réparation du grillage de la cour,
- rénovation des toilettes et des lavabos,
- coin informatique : installation d'un plan de travail pour accueillir les ordinateurs,
- réaménager une pièce de rangement derrière la classe,
- création d'un petit local extérieur pour ranger le matériel de sport et de jardinage,
- rénovation des peintures des locaux.

Le CM est favorable à :

- l'achat de matériel (vidéoprojecteur ou tableau blanc Informatique : à étudier),
- la réparation du grillage de la cour,
- l'aménagement d'un plan de travail pour le coin informatique,
- les autres travaux demandés pourront faire l'objet plus tard d'un projet de réaménagement global de l'école.

Travaux de voirie

Deux sont présentés pour l'entretien des chemins communaux (bouchage de trous avec enrobés). Une estimation quantifiée devra être faite sur le terrain par les entreprises.

Élagage des chemins communaux

Un inventaire des chemins concernés par d'éventuels travaux d'élagage sera fait.

Délégué forêt

La Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) demande la désignation d'un délégué forêt par commune : Bruno Essertier sera le délégué de Chantesse.

Comice agricole

L'organisation du comice agricole 2015 est proposée à Chantesse. Il faut s'informer sur les conditions d'organisation d'une telle manifestation avant de rendre réponse.

Vernissage des panneaux de l'abribus

Il aura lieu le 1^{er} juillet 2014 à 18 h à l'école avec les enfants et les anciens du village invités à cette occasion.

Convocation aux séances du conseil municipal

Le Maire propose que les convocations aux séances du conseil soient diffusées par messagerie électronique (mail). Ceci étant possible par l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales. Tous les membres du CM approuvent cette proposition.

Conseil municipal du mercredi 3 septembre 2014

Présentation du rapport sur la qualité de l'eau et de l'assainissement

Madame le Maire présente à l'assemblée les divers points du rapport sur la qualité de l'eau et de l'assainissement 2013 établi par la régie eau et assainissement

Transfert de la compétence « gestion des milieux aquatiques »

Madame le Maire rappelle au conseil que la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors (3C2V) s'est engagée depuis 2008 dans une démarche d'élaboration de contrat de rivières en collaboration avec la Communautés de communes du Pays de St-Marcellin et celle de la Bourne à l'Isère. Cette première étape a abouti à la définition d'un programme d'actions qui devrait permettre l'amélioration des milieux aquatiques du territoire.

Afin de mettre en œuvre les actions du contrat sur lesquelles elle prévoit de se porter maître d'ouvrage, la Communauté de Communes doit se doter d'une compétence milieux aquatiques. Cette prise de compétence est indispensable avant toute délibération d'engagement dans le projet et l'agrément du dossier définitif par les partenaires financiers.

Dans ce contexte, le conseil communal a délibéré favorablement le 10 juillet 2014 sur le principe du transfert de la compétence « *gestion des milieux aquatiques* ».

Il est désormais à la charge des conseils municipaux des communes membres de se prononcer sur ce transfert de compétence, compte tenu des délais de mise

en œuvre du présent contrat de rivières suite aux conditions de financement fixées par la région Rhône-Alpes, il est souhaitable de se prononcer dès à présent pour le transfert de la compétence dans les conditions suivantes :

Compétence gestion des milieux aquatiques :

- l'animation (secrétariat, coordination, suivi et bilan) de démarches contractuelles de gestion globale et concertée de l'eau et des milieux aquatiques, tels que le contrat de rivières ; la mise en œuvre d'actions de communication et pédagogiques autour de la thématique de l'eau ;
- la réalisation d'études, de travaux et d'entretien visant la protection et la restauration des milieux aquatiques et des formations boisées riveraines d'intérêt communautaire ;
- la maîtrise d'ouvrage d'actions sur lesquelles la Communauté de communes est identifiée dans le cadre d'une démarche contractuelle de gestion globale et concertée de l'eau dont le contrat de rivières.

Après en avoir délibéré, par 7 voix contre et 4 voix pour, le conseil municipal :

- n'accepte pas le transfert de compétence « *gestion des milieux aquatiques* » à la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors dans les conditions énumérées ci-dessus.
- n'approuve pas la modification statutaire de la Communauté de communes telle que rédigée ci-avant.

Indemnité de conseil au receveur municipal

Après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 2 abstentions et 8 voix pour, le conseil municipal accepte le versement de cette indemnité au receveur municipal, Monsieur Michaël Chaillet aux conditions précisées ci-dessus.

Délégation du conseil municipal au Maire

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire l'ensemble (ou une partie) des délégations prévues par l'article L.2122-22 du CGCT,

Le Maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits perçus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- de procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les

opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurance ;
- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa

de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
- de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332.11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal ;
- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité définis aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte, à la majorité, la délégation du conseil municipal au Maire selon les conditions précisées ci-dessus.

Subvention aux associations

Les subventions aux associations seront versées début octobre. Un courrier leur

sera envoyé afin de leur demander leur bilan financier et le compte-rendu de leur assemblée générale. Ces documents seront indispensables dès l'année prochaine pour le versement de la subvention.

Travaux à l'école

Les travaux suivants ont pu être réalisés :

- grillage derrière les cages de football,
- plan de travail pour les ordinateurs,
- des bureaux et des chaises supplémentaires ont été achetés.

Le conseil municipal est d'accord pour commander un vidéo projecteur et un tableau blanc.

Limitation du tonnage sur les chemins communaux

Sujet débattu, à revoir.

Questions diverses

- débroussaillage des chemins à faire par l'entreprise Paysages services.
- achat d'une bétonnière thermique d'une valeur de 450 € environ.
- achat d'un ordinateur pour changer celui du secrétaire.
- salle des fêtes : rideau de la scène à changer, ménage de fond à prévoir.

Commémoration du 11 Novembre 2014 :

Madame le Maire souhaite que cette commémoration soit exceptionnelle et demande l'investissement de quelques conseillers. Trois conseillers se portent volontaires.

Téléthon (5 et 6 décembre) :

Madame le Maire souhaite que la municipalité s'investisse pour l'organisation du Téléthon, afin d'aider les associations.

Conseil municipal du mercredi 8 octobre 2014

Délibération des résultats affectés au compte 1068

Il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération pour que les résultats affectés de 2013 soient reportés au budget primitif 2014.

Décision modificative pour le chapitre 67 et transfert du compte 1313 au compte 1321

Le conseil municipal prend une décision modificative pour un transfert de crédits au compte d'investissement de la subvention réserve parlementaire.

Le conseil municipal doit prendre une décision modificative pour un transfert de crédits au compte 67, or il manque des éléments pour prendre une décision, elle est reportée à la prochaine réunion du conseil municipal.

Délibération pour l'adhésion au service de cartographie en ligne (SEDI)

Présentation de la convention relative à l'adhésion au service de cartographie en ligne. Le comité syndical du SEDI a délibéré le 9 décembre 2013, puis le 15 septembre 2014 pour fixer les conditions d'accès à un service de cartographie en ligne dédié aux communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au service de cartographie en ligne (annexée à la présente délibération) ;
- s'engage le cas échéant, à verser sa contribution au SEDI dès que les avis seront notifiés à la commune, et prend note que la somme versée ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

Délibération pour la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du document d'urbanisme numérisé

Présentation de la convention pour la numérisation des documents d'urbanisme (POS).

Travaux

Bassin de rétention sur un terrain communal pour un montant de 4080 € TTC.



Entretien du fossé à la sortie du village direction l'Albenc pour un montant de 1972,80 € TTC



Le conseil municipal souhaite avoir plus de précisions sur certains points de cette convention. La décision sera prise lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Demande de subvention du Sou des écoles

Le Sou des écoles est une association qui organise des manifestations dans le but de récolter de l'argent pour les enfants des écoles.

Après délibération, le conseil municipal vote à main levée : 9 voix pour, 1 abstention

Le Maire propose le même montant que pour les autres associations, c'est-à-dire 200 €. Des élus proposent 300 €.

Vote à main levée pour la somme à verser :

- 200 € : 7 voix pour
- 300 € : 3 voix pour

À la majorité des membres présents, le conseil municipal décide de verser la somme de 200 € au Sou des écoles.

Nom de la salle de réunion communale

Aucune proposition reçue en mairie de la part des habitants de Chantesse. Après plusieurs propositions des conseillers, le nom retenu est « **Chantessa** ».

SICTOM – Ordures ménagères

Quelques mollocks en plusieurs points ont été ouverts pour expérimentation en vue de la suppression de l'usage des cartes.

Questions diverses

Téléthon

La première réunion de préparation du Téléthon a eu lieu en présence du Comité des fêtes et de l'Association Sportive de Chantesse.

La manifestation aura lieu le 6 décembre.

Cérémonie du 11 Novembre

Les enfants de l'école, encouragés par leur institutrice, ont répondu à notre sollicitation : confection de bougeoirs souvenirs, poème, la Marseillaise chantée.

Madame Michèle Bonneton, députée, est invitée à cette commémoration.

Ordures ménagères : la fin du badge !

Le 16 octobre dernier, le Comité syndical du Sictom Sud Grésivaudan a décidé de supprimer le badge permettant de déposer les sacs fermés d'ordures ménagères résiduelles. Mesure qui sera effective dès le 1^{er} janvier prochain sur l'ensemble des 180 points d'apport volontaire implantés sur le Sud Grésivaudan.

C'est donc au terme d'un débat ouvert et serein, animé par Bernard Eysard, président du Sictom et maire de Saint-Vérand que la décision a été prise à une très nette majorité des délégués : 57 pour, 28 contre et 1 abstention.

Ce choix clair ne remet en cause, ni la nécessité de poursuivre et amplifier l'effort de réduction des déchets, ni le principe de la redevance qui reste en vigueur. Au contraire, cette décision a été prise dans le seul objectif de faciliter l'accès aux conteneurs d'ordures ménagères résiduelles après une période d'expérimentation sur quelques points d'apport volontaire, l'été dernier, qui a donné des résultats positifs. Là où ce dispositif a été testé, il a été constaté une diminution des dépôts sauvages, une stabilité des volumes d'ordures ménagères déposées et le maintien de la qualité globale du tri.

Ainsi, en mettant les moloks en accès libre, les élus répondent à une attente des habitants dont beaucoup souhaitaient la suppression de la contrainte du badge, jugé par eux peu pratique et pas assez fiable dans le fonctionnement du mécanisme. Une réalité dont il a été tenu compte !



Bulle de mômes

Emménage les lundis sur Vinay au Pôle de services, 3 avenue Brun Faulquier (Espace Accueil de loisirs/Ram)

Réouverture à compter du lundi 13 octobre 2014 et le jeudi 16 octobre 2014 à l'École Maternelle de Saint Gervais de 9h00 à 11h00

Bulle de mômes est organisé par le service enfance jeunesse de la Communauté de communes Chambaran Vinay Vercors 04 76 64 09 50

Lieu d'Accueil Enfant Parent : Deux personnes vous accueillent dans ces lieux libres et gratuits. Ouverts aux enfants de 0 à 4 ans, accompagnés.

Cette simplification est donc bien une décision qui, faisant appel à la responsabilité citoyenne, est une incitation à poursuivre et amplifier le tri de nos déchets pour en réduire les volumes et maîtriser les coûts de traitement que vous payez à travers la redevance.

Car si depuis quelques années, nous avons appris à trier nos déchets pour séparer les matières recyclables comme le verre, le papier, les cartons, les métaux, les plastiques, valoriser en compost les fermentescibles et à utiliser la déchèterie pour les déchets en-

combrants, dangereux ou de jardin, un effort reste à faire pour réduire significativement la part des déchets non recyclables ou valorisables dont le coût de collecte et d'élimination est très lourd pour la collectivité donc pour vous, usagers !

Il s'agit donc d'amplifier les très bons résultats enregistrés ces dernières années en matière de tri, grâce aux efforts de chacun qui en cinq ans ont permis de multiplier par quatre le tonnage des emballages recyclés. On ne s'arrête pas en si bon chemin, on continue !

Commémoration du 11 Novembre 1918

Une commémoration exceptionnelle à Chantesse, un rassemblement intergénérationnel, riche de nombreux échanges pour célébrer le centième anniversaire du début de la Première Guerre mondiale.

Plus de soixante dix personnes étaient réunies autour du monument aux morts pour se souvenir des onze soldats dont le nom gravé sur la plaque rappelle leur sacrifice pour la patrie.



Hommage des vivants par le récit de la poésie «14-18 Folie meurtrière» de Jacques Hubert Frougier déclamée par les enfants de l'école de Chantesse, suscitant une vive émotion.

Suivi de la lecture par le maire, Isabelle Oriol, du texte officiel du secrétaire d'État qui nous rappelle que cette journée est celle de la reconnaissance du pays tout entier à l'égard de l'ensemble des morts pour la France tombés pendant et depuis la Grande Guerre.

Michèle Bonneton, députée de la circonscription, nous a fait l'honneur de sa présence et par sa prise de parole nous a délivré un message d'union, nous rappelant que certaines populations se battent encore pour leur liberté tout en terminant par une citation d'Anatole France «Ce n'est qu'avec le passé qu'on fait l'avenir...»

Vibrant hommage par l'appel aux morts des onze poilus qui sont tombés au combat avec la participation de Georges

Brichet-Billet, ancien combattant chantessois. Onze enfants ont successivement, à l'appel de chaque nom, déposé une bougie du souvenir confectionnée par leurs soins.

Le recueillement par la minute de silence a été précédé par le dépôt de la gerbe de la commune

et de celle de Madame la députée, par les enfants.

Pour terminer cette cérémonie, les écoliers ont chanté le premier couplet et le refrain de la Marseillaise puis le cortège est reparti vers la mairie où un vin d'honneur a réuni les participants dans la convivialité.

Plusieurs élus se sont investis pour faire de cette matinée un moment fort, l'organisation de ce moment du souvenir a été très appréciée par certains villageois présents qui ont exprimé leur contentement.

La municipalité tient à remercier l'institutrice de l'école de Chantesse, le syndicat scolaire et son personnel, les élèves et leurs familles ainsi que toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette rencontre commémorative par leur contribution.



14-18 Folie meurtrière

14-18
C'était la grande guerre
Ils ont vécu l'enfer
C'était la grande guerre
La folie meurtrière

Par un beau jour d'été
Sous un ciel bleu d'azur
Le clairon a sonné
Pour la grande aventure
Ils partirent faire la guerre
Au nom de la patrie
Ils étaient jeunes et fiers
Et la fleur au fusil

Mais du chemin des dames
Au fort de Douaumont
Ils ont perdu leur âme
Sous le feu des canons
Avec la peur au ventre
Ils chantaient la Madelon
En plein mois de décembre
Quand ils montaient au front

Ils tombaient un à un
Fauchés par la mitraille
De la Marne à Verdun
Au cœur de la bataille
Partout des trous de bombes
Partout des trous d'obus
Comme la fin d'un monde
Qui leur tombait dessus

Ils ont pleuré de joie
Le jour de l'armistice
Quand enfin arriva
La fin de leur supplice
Après un grand silence
Les cloches de la paix
Dans le ciel de France
Se mirent à sonner

14-18
C'était la grande guerre
C'était la der des ders
Mais cette grande guerre
Ne fut pas la dernière

Jacques Hubert Frougier

TANCHON LOUIS	1896-1914
GUILLERMOND CONSTANT	1881
BERRUYER SYLVAIN	1884
CHAMPON MARIUS	1891-1915
BECHIER JOSEPH	1893
VUILLIERMIN LEON	1895
MICHON ISIDORE	1896-1916
CHAMARIER HENRI	1894
HELLY D'ANGELIN CHARLES	1895-1918
BERRUYER PAUL	1897
CHAMPON LOUIS	1888-1919

La Première Guerre mondiale

Ces textes et dessins ont été produits par les élèves de l'école de Chantesse

La guerre a été déclenchée à cause de l'assassinat de l'archiduc d'Autriche François Ferdinand et de sa femme Sophie Chotek le 28 juin 1914 à Sarajevo. Cette guerre a duré quatre ans et des millions de soldats ont été tués pour défendre la France contre les Allemands.



La commémoration

Nous sommes allés au monument aux morts, nous avons commencé par réciter la poésie qui parlait de la Première Guerre mondiale «*14-18 Folie meurtrière*» de Jacques Hubert Frougie. Après Madame le maire a lu un texte puis Madame Bonneton a fait un discours. Nous avons chanté la Marseille que nous avons apprise avec Madame Drouin en cours de musique. Après nous avons déposé une bougie pour chaque soldat de Chantesse mort pour la France. Puis Madame le maire nous a invités à boire un verre à la salle des fêtes.

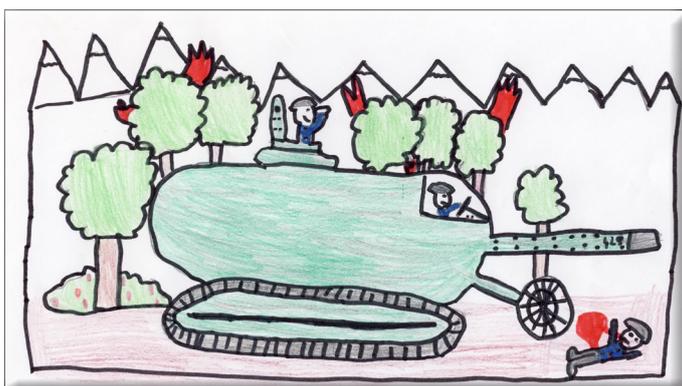


14-18 Les pays en guerre

L'Allemagne a déclaré la guerre à la Russie puis à la France le 3 août 1914. L'Angleterre entre alors en guerre, puis d'autres pays d'Europe, les colonies et des pays hors d'Europe (les États-Unis, le Japon) sont touchés par la guerre. Ce conflit se terminera le 11 novembre 1918 par la victoire de la Triple Entente (France, Angleterre, Russie) sur la Triple Alliance (Allemagne, Autriche-Hongrie, Empire Ottoman).



Le 11 novembre 1918, l'Allemagne est vaincue. Elle signe l'armistice. La paix sera conclue en 1919 par le traité de Versailles.



Aide Auto 38

Vous pensez vendre votre vieille voiture ? Faites une plus-value pour l'emploi !

En cédant votre voiture à « Aide Auto 38 », vous faites d'une pierre deux coups : vous permettez à des personnes de reprendre un emploi et vous récupérez jusqu'à 70% de sa valeur en crédit ou réduction d'impôt.

Pour en savoir plus visitez le site aide-auto.com ou écrivez à jedonne@aide-auto.com

JE
DONNE



ma
vieille
voiture

JE
GAGNE



un crédit
ou une
réduction
d'impôt*

* Jusqu'à 70% de la valeur du don.

JE SOUTIENS L'EMPLOI



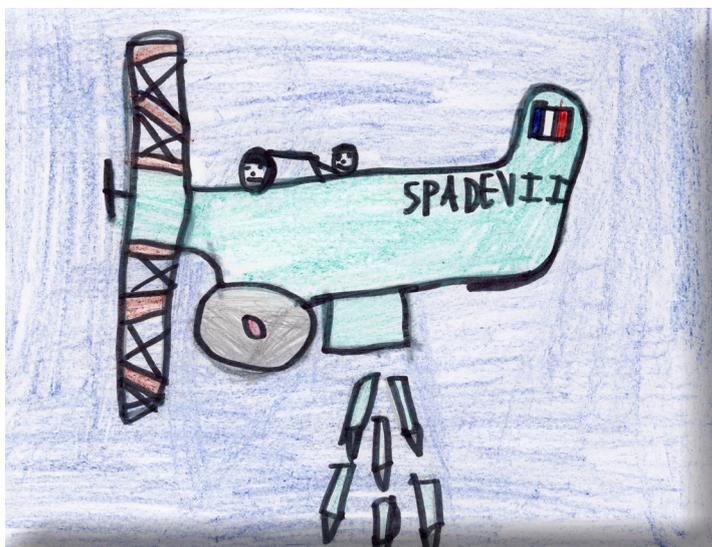
jedonne@aide-auto.com

06 73 69 17 56

... tout sur

aide-auto.com

Location sociale de véhicules pour
l'insertion professionnelle



Un projet !

Toujours fidèle à notre démarche de continuer à faire connaître à notre commune non seulement les aînés mais aussi les jeunes, nous sollicitons, dans ce numéro, un autre adolescent en raison de son parcours de formation, mettant en lumière le rôle que joue l'apprentissage. Que ce soit en boulangerie comme en master marketing ou en licence pro, l'apprentissage démontre qu'il est possible de donner une réponse concrète, constructive, à une jeunesse en difficulté scolaire et leurs multiples causes, affectant leur avenir social et professionnel et donc leur future vie.

Après avoir pris rendez-vous avec **Baptiste Beuche**, nous lui avons expliqué notre démarche et chez ses parents, nous avons eu l'entretien qui suit.

Présentation de Baptiste

«Je suis né le 27 juin 1996 à Voiron». Une année qui démontre chez ceux qui sont nés en 1996 une charmante personnalité, sociable, débrouillarde,

d'un esprit vif, ambitieux, rusé, si nous en croyons l'horoscope chinois. Une année sous la présidence de Jacques Chirac, avec son lot d'événements tels que l'échec du lancement de la fusée Ariane et aussi la détection d'eau sur une météorite en provenance de la planète Mars etc. Mais revenons à nos moutons. Baptiste précise :

«Mes parents sont arrivés en 2006 à Chantesse, j'avais 10 ans. Je fréquentais alors l'école privée Saint Laurent à Tullins». Une école créée en 1905 avec les lois de séparation de l'église et de l'État, par Joseph Pavin de Lafarge (Ciments Lafarge). École qui aujourd'hui encore est constituée de cinq classes depuis la maternelle jusqu'au CM2.

«Puis je suis admis au collège du Sacré Cœur de Saint Jean de Moirans jusqu'en 4^e et poursuis ma formation en rentrant à la MFR (Maison Familiale Rurale) de Chatte. Une école qui forme de la 4^e à la 3^e préparatoire en alternance avec deux années d'orientation faites de stages en entreprise dans des domaines assez divers tels que l'agriculture, les espaces verts, les métiers du bâtiment, les services à la personne, etc.».

Baptiste souligne le fait que pour la première fois, il prenait conscience que cette rentrée à l'école MFR de Chatte était «une délivrance» et qu'il vivait quelque chose de nouveau en «intégrant



le monde du travail et non plus le monde scolaire, comme une perspective d'avenir». Il nous confie que depuis l'âge de trois ans il voulait exercer un métier en rapport avec la nature. Avec l'aide de son père, il conduisait déjà la tondeuse... image annonciatrice de son futur métier.

Dans le cadre de la Maison Familiale Rurale de Chatte, Baptiste suivra une année d'orientation avec des stages en milieu socio-professionnel, principalement en espaces verts. Il nous précise : «Mon premier stage je l'ai fait dans l'entreprise Vangi Verdure et Bois (VVB) chemin de la Croix de l'Étang à Chantesse. Mon deuxième stage s'est effectué dans l'entreprise d'aménagement paysager Pierre Louis Montmeat. Pendant cette période d'orientation je n'avais pas le droit de faire plusieurs stages dans le même secteur d'activité. Aussi ai-je fait un stage bien différent des précédents au sein de la société Dherbey moto implantée à Vinay. Un rêve pour moi. En effet à l'âge de cinq ans mes parents m'avaient offert une petite moto. Là, je découvrais au sein de l'atelier de Vinay, d'une façon partielle certes, ce qu'est la mécanique moto. Un métier qui demande beaucoup de rigueur. Une qualité du travail parfaite du fait des risques que court le motard. J'ai donc lié l'utile à l'agréable. Cependant à l'issue de ce stage découverte, malgré ma motivation pour le côté sportif de la moto, j'avais trop envie de faire le métier de paysagiste».

«L'année d'orientation à la MFR de Chatte passée, j'ai présenté mon entrée au CFPPA de Saint-Ismier pour passer mon CAP de paysagiste, mais je n'ai pas été accepté. Peut-être pour des raisons de niveau insuffisant en français et en math, l'examen de mon dossier scolaire, je ne sais, mais en tout cas pas pour une question de motivation... Du coup j'ai été admis à la MFR de Vif pour préparer

un CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole). Pour moi il s'agissait, au sein d'entreprises signataires d'un contrat d'apprentissage, d'acquérir des compétences qui seraient mises directement en pratique dans l'entreprise que ce soit dans le domaine du débroussaillage, entretien d'espaces floraux, nettoyage, taille des arbres, mais aussi nettoyage de rivières en partenariat avec des sociétés d'autoroute, régies des eaux, mairies, etc. Après pas mal de difficultés à trouver une entreprise qui puisse me prendre en alternance, après avoir frappé à toutes les portes, mon entrée en apprentissage s'est faite au sein de Jacques Rival Environnement à Vinay. J'étais soulagé. Une entreprise dynamique, avec un nombre important de salariés, pour une clientèle qui va du particulier aux entreprises publiques. Jacques Rival Environnement assure plus particulièrement des travaux d'élagage, d'abattage dangereux. La préparation de mon diplôme nécessite douze semaines de cours par an, soit une semaine par mois en cours puis trois semaines en entreprise».

«La première année je percevais un salaire mensuel de 325 €. La deuxième année 525 €. Le passage du CAPA se fait par U.C. (Unité Capitalisable), par un contrôle continu, sans examen final, sans note. Le CAPA est obtenu lorsque toutes les unités capitalisables ont été acquises. Les seules difficultés auxquelles je suis encore confronté restent les matières comme le français et les maths que je dois repasser aujourd'hui mais... que je réussirai. Malgré cela j'ai obtenu mon CAPA en 2013».

Suite à sa réussite, l'entreprise Rival, recherchant un troisième élagueur, propose à Baptiste de poursuivre une formation dans ce domaine, à savoir un certificat de spécialisation en taille et soin des arbres. Une formation obtenue par unité capitalisable également. Cette formation commencée en septembre de cette année se terminera en 2015. Elle se fait en situation réelle de travail. Elle

nécessite pour Baptiste une condition physique importante, d'être capable de grimper dans les arbres les plus hauts et supporter le poids des outils (surtout la tronçonneuse). Profession reconnue comme dangereuse, elle demande une très grande vigilance surtout avec des arbres malades. Une profession que l'on exerce quand on est jeune... Baptiste précise : « J'aime travailler dans les hauteurs, je n'ai pas le vertige ».

« Aujourd'hui je fais beaucoup d'heures de travail. Commençant à 6h30 il n'est pas rare que je termine à 19h. Parfois je fais des semaines de 53 heures... cela varie suivant les saisons. Le matin c'est dur de me lever et le soir je me couche à 20h30-21h ».

Aspires-tu à une autre vie ? : « Non. Ce qui me motive c'est que j'aime mon métier. Je suis content de le faire ».

Qu'en pensent tes parents ? : « Ils m'ont laissé libre ».

Que font tes parents ? : « Mon père est chauffeur routier chez le transporteur Dentressangle depuis plus de 35 ans et ma mère travaille comme ASEM (Agent Spécialisé en Maternelles) à l'école privée Saint Laurent de Tullins. Je n'ai pas vu souvent mon père. En fait je ne le voyais qu'une fois par semaine, pendant les week-ends. Le lundi il repartait vers trois heures du matin, alors que je dormais encore. Petit, il m'arrivait de pleurer. Ma mère tenait à la fois le rôle de mère et de père pendant ses absences. Cela n'a pas été facile... ».

Quel regard portes-tu sur ton enfance ? : « Mon père était un homme très attentif et il l'est encore ; il me faisait participer à toutes ses activités du week-end. Je continue à échanger beaucoup avec lui, même parfois on se raconte des bêtises ; on a une vraie complicité... ».



sauf quand on fait de la mécanique ensemble. Là, ça fait des étincelles ». Sans commentaire.

Trouves-tu le temps de faire du sport ? : « Petit j'ai essayé le basket, puis le hockey sur rollers. À l'âge de cinq ans j'ai commencé à pratiquer le rugby. Un sport qui m'a beaucoup apporté au niveau règles de vie, valeurs humaines, convivialité, vie avec les copains, quelque chose d'unique. C'est un sport collectif, (on joue tous en cœur). J'ai commencé à jouer à l'Albenc, puis à l'entente l'Albenc-Varacieux et ensuite à St Marcellin jusqu'à l'âge de dix ans. À la longue je n'ai pas pu continuer en raison des trajets qui devenaient trop lourds pour mes parents et surtout pour les copains. J'ai donc continué au club de Tullins. À l'âge de quinze ans j'ai dû arrêter suite à une fracture du bassin en pratiquant le motocross. Après plus de deux ans d'arrêt, j'ai à nouveau signé avec le club de l'Albenc où j'occupe le poste de troisième ligne. Cette année le club est descendu en quatrième série. Très bonne ambiance ».

Baptiste pratique aussi le motocross depuis l'âge de cinq ans. Puis par goût du changement, il est passé à la pratique du trial à l'âge de treize ans, cela pendant trois ans : « Aujourd'hui je suis revenu au motocross et roule sur circuit où je m'entraîne pour faire de la compétition ; mais à tout cela il y a un mais... J'ai dû réduire, du fait de mon travail, me contentant uniquement de rouler sur circuit ».

L'entretien que nous poursuivons maintenant depuis une heure, aborde aussi des questions sur la jeunesse de Chantesse, mais aussi des questions

plus larges sur les valeurs qu'elle prône aujourd'hui. Comme nous n'avons pas la place de tout mettre dans notre journal, nous lui avons alors posé les dernières questions :

Au niveau caractère, comment te définirais-tu ? : « Je suis énergique et dynamique dans mon travail. Je sais discuter quand il le faut et m'adapter aux situations. J'aime le changement. Je peux être très exigeant et même pointilleux ».

On n'en saura pas plus.

Il nous faut conclure...

Un entretien dense, chaleureux, qui met en évidence les points positifs de l'apprentissage, principalement pour des jeunes qui n'ont pu, pour mille raisons, suivre un cursus scolaire traditionnel. L'apprentissage leur permet de reprendre confiance en eux et d'avoir un regard sur la formation bien plus positif. Beaucoup d'entre eux se disent satisfaits de leur formation en apprentissage. Cependant il faut souligner, ce que fait très bien Baptiste, que la personne qui rentre en alternance doit bien réfléchir au choix qu'il fait et aux exigences de sa formation. Faire le choix d'une formation en alternance suppose d'accepter les priorités de la formation, s'adapter à l'entreprise et s'affirmer en son sein. C'est une véritable ouverture sur la vie professionnelle que nous a présentée Baptiste dans son cursus. Savez-vous que 60 % des apprentis trouvent un emploi. Alors pourquoi pas VOUS jeunes lecteurs ? Nous laisserons Baptiste conclure cet entretien par cette affirmation : « On m'a toujours dit que l'espoir fait vivre. Avoir du travail veut dire pour moi vivre et conforte l'idée positive que j'ai de moi. Je me raccroche aujourd'hui au fait que je désire avoir mon certificat de spécialisation de taille et soin des arbres ; une spécialisation qui devrait confirmer une embauche définitive dans mon entreprise actuelle. Une formation qui me permettra d'aller encore plus loin ».

« Apprendre, c'est avoir un projet, c'est se projeter différent dans l'avenir. »

Philippe MEIRIEU

Bon vent à Baptiste.

L'équipe de rédaction





Téléthon à Chantesse : vous avez apporté votre pièce au puzzle !

Cela devient une tradition à Chantesse que de se mobiliser pour soutenir l'action du Téléthon.

Cette année, les organisateurs ont souhaité innover en proposant un concert le vendredi soir à 20h30, les voix du groupe local «*La preuve par 5*» avec un répertoire composé de variétés françaises et anglaises ont rempli la salle des fêtes.

Un peu de déception cependant car les Chantessois n'étaient pas en nombre pour cet événement exceptionnel !

Le samedi matin, nous étions plus nombreux sur la place de la mairie où se vendaient des gâteaux, quelques douceurs sucrées et salées, des pains, des petites confections en tissus et des bijoux.

En fin de matinée le plat à emporter, une paëlla accompagné d'un fromage blanc, a connu un vif succès.

Le partenariat entre la commune, l'association sportive et le comité des fêtes s'est avéré être une union avantageuse car **1 943,50 € ont pu être reversés à l'AFM** qui gère les sommes collectées au profit du Téléthon, somme honorable pour un petit village de 327 habitants.

Grâce à l'élan populaire du Téléthon, une révolution scientifique, médicale et sociale a été engagée et des premières victoires remportées. À présent de nouvelles thérapies permettent de soigner certaines maladies.

Innover pour guérir : le combat des malades et de leurs familles.

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques rares et lourdement invalidantes.

Mais il faut aussi savoir que les essais thérapeutiques qui peuvent être menés grâce aux dons collectés à l'occasion du Téléthon concernent des maladies neurologiques, neuromusculaires, cardiaques, du sang, de la vue, de la peau, du système immunitaire, du vieillissement... cela concerne donc de nombreuses personnes autres que celles atteintes par la myopathie.

Un grand MERCI à toutes celles et ceux qui ont participé de quelque manière



que ce soit : en donnant un peu de leur temps, par des dons, par leur soutien, par leurs implications dans l'organisation de cette soirée et de cette matinée dont

nous garderons le souvenir de moments de partage très conviviaux toutes générations confondues, au-delà de l'action menée au profit du Téléthon.

Téléthon à Chantesse

On chante à Chantesse tous ensemble, avec : « la preuve par 5 » !
(variétés françaises et anglaises)



Réservation pour le concert à la mairie de Chantesse ou chez Paule coiffure à Vinay
(10€/adulte ; 5€/enfant -12ans)

Quand ? Où ?
Le vendredi 5 décembre à 20h30 à la salle des fêtes

Venez apporter votre pièce au puzzle !!!

11h : Vente paella à emporter + fromage blanc = 9€

Quand ? Où ?
Le samedi 6 décembre à partir de 10h sur la place du village

Sans oublier : pain, sucré - salé, boissons chaudes et froides... Bijoux... Défis sportifs et pêche aux canards !

Organisé par :



Mission locale



16-25 ans : emploi-formation-orientation professionnelle (jeunes sortis du système scolaire)

La Mission locale Pays du Sud-Grésivaudan peut vous aider dans vos démarches pour :

- concevoir votre CV, lettre de motivation,
- participer à une simulation d'entretien d'embauche,
- être mis en relation avec un employeur,
- constituer votre dossier de formation pour la prise en charge du coût pédagogique,
- mettre en œuvre votre projet professionnel en effectuant des immersions dans les entreprises, bilan de compétences,
- faciliter vos déplacements 90% de réduction sur les TER, bon de transport gratuit pour se rendre à un entretien d'embauche ou une entrée en formation, location de véhicule,
- entrer dans un logement, comment faire ?,
- accéder à la culture, sport, loisir à des coûts réduits avec la carte M'RA,
- répondre à vos questions sur votre santé.

Pour plus d'information, consulter le site de la Mission locale, Facebook ou prenez rendez-vous au 04 76 38 83 42.

Adresse : Maison de l'Économie, 7 rue du Colombier, BP 63, 38162 Saint Marcellin cedex

Horaires d'ouverture : le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, vendredi de 14h à 17h.

Permanences : St Quentin sur Isère, Vinay, St Marcellin et Pont en Royans.



Comité des fêtes

Deux barbecues organisés au cabanon ont réuni quelques villageois durant l'été.

La météo, fort « médiocre » cette année, n'ayant pas permis de rester dehors tardivement, les participants ont donc été installés dans la nouvelle salle communale qui s'est avérée tout à fait adaptée pour accueillir 80 convives, moyennant un chapiteau adossé à l'entrée.

La nuit des étoiles organisée par Baptiste Falque a réuni quelques Chantessois et Chantessoises pour passer un moment convivial sur le terrain de football, à défaut de leur faire découvrir la voie lactée en raison des nuages qui masquaient la voûte céleste en cette nuit de la fin du mois août.

L'assemblée générale qui s'est déroulée le 3 octobre a accueilli de nouveaux arrivants qui souhaitent mener d'autres actions. Certaines idées sont encore à l'étude.

Les manifestations qui ont déjà fait leur preuve et rassemblé les résidents depuis quelques années seront reconduites et d'autres seront organisées pour l'année à venir :

- un repas dansant « raviolas » le samedi 7 février le soir,
- un concert de musique celtique le samedi 14 mars,
- un vide grenier le dimanche 3 mai,
- un repas champêtre le samedi 20 juin,
- barbecues au cabanon au cours de l'été,
- participation au Téléthon les 5 et 6 décembre.

Le « cabanon », propriété de la commune de Chantesse qui est installé entre le nouveau local communal et le terrain de sport depuis l'an dernier est laissé à la disposition du comité des fêtes.

Une convention qui détaille les modalités d'utilisation de ce local par l'association a été signée par les deux parties pour une durée indéterminée.

Grâce à la subvention obtenue par notre députée chantessoise, Madame Michèle Bonneton, sur sa réserve parlementaire pour le Comité des Fêtes, des travaux et des aménagements ont pu être entrepris au cabanon : isolation, lasurage et des projets d'acquisition de matériel sont envisagés.



Syndicat scolaire des 5 écoles

Le syndicat scolaire des 5 écoles vous informe que vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sur son site syndicat5ecoles.fr (si vous n'avez pas le mot « formulaire » qui est inscrit, c'est que ce n'est pas une période d'inscription).



Cras . Morette . Chantesse . Vatilieu . Notre Dame de l'Osier

ACCA de Chantesse

L'Association Communale de Chasse Agréée de Chantesse comprend trente-trois sociétaires dont deux femmes.

Elle gère l'espace naturel de la commune en lâchant des animaux reproducteurs au printemps, en effectuant des comptages, en régulant les espèces nuisibles et en agissant sur les surpopulations.

Toutes ces actions ont pour but de maintenir les espèces sauvages en bonne santé et conserver la richesse cynégétique de Chantesse pour le plaisir de tous.

Cette année 2014 a été marquée par la présence d'une petite population de sangliers sédentaires qui ont détérioré les cultures de nos agriculteurs.

Les chasseurs ont constaté les dégâts pour l'indemnisation des propriétaires mais ont aussi procédé à la remise en état de certains champs de noyers,



à la mise en place de parcs électriques autour des maïs et ont prélevé à ce jour neuf sangliers.

L'ACCA organisera cette année encore sa traditionnelle «*journée boudins*» ouverte à tous.

Une association au service de la nature pour le plaisir de tous.



Ça bouge à l'ASC !

Le bureau change, entièrement féminin, désormais composé de :

- Laurence FALQUE, *présidente*
- Isabelle ORIOL, *vice-présidente*
- Nathalie BESSOUD, *secrétaire*
- Céline CARLIN, *secrétaire adjointe*
- Jocelyne GASPARIINI, *trésorière*

Alors, messieurs, vous savez ce qui vous reste à faire pour atteindre la parité !

L'année sportive est largement entamée avec deux activités pour garder la forme.

- le mardi est des plus tonic avec le cours de zumba d'Aline qui fait carton plein puisque nous sommes plus de 40 inscrites.
- le mercredi perdure avec un cours de gym animé par Michèle pour 23 participantes et un courageux !

Le téléthon et son lot de préparatifs est derrière nous, marqué par un partenariat des plus efficaces. Le trio ASC, comité des fêtes et mairie s'est mobilisé pour la bonne cause mais aussi pour animer notre petit village dans la bonne humeur ! Seul regret : les Chantessois ne sont pas venus nombreux applaudir «*La preuve par cinq*», groupe pourtant talentueux...

Le temps est venu de préparer les futures activités.

Un sondage sera effectué début 2015 auprès des adhérentes, et des habitants pour connaître leurs souhaits.

Des propositions sont dans les tuyaux : yoga, tai chi chuan, sophrologie, body karaté .

Côté manifestations, nous envisageons une soirée théâtre ou toute autre animation... n'hésitez pas à nous soumettre vos idées !

Sportivement, le bureau.

Poules recherchent famille d'accueil

Espace Nature Isère, association de protection de la nature, propose exceptionnellement, aux familles désireuses de réduire leurs ordures ménagères d'adopter deux poules pondeuses.

L'association a déjà distribué **gratuitement** 150 poules dans différents foyers en 2014. L'opération continue en 2015 ! Une centaine de poules peuvent encore être adoptées ! Alors n'hésitez plus et accueillez deux nouveaux membres dans votre foyer au printemps prochain. En échange de vos déchets alimentaires elles vous fourniront tous les jours de bons œufs frais !

Pour bénéficier de cette démarche rien de plus simple : contactez Espace Nature Isère. Nous vous ferons alors parvenir une convention établissant les conditions d'accueil. Afin de veiller à leur bien-être et leur confort, un poulailler devra être prêt pour les accueillir dans les bonnes conditions. Des visites à domicile,



sur rendez-vous seront alors effectuées entre février et mars, pour nous assurer que les critères d'accueil sont respectés. Nos équipes pourront alors répondre à toutes vos questions et vous prodiguer des conseils. Les poules

vous seront confiées par la suite, lors de deux remises qui devraient avoir lieu sur deux samedis du mois de mars, vous serez informés quinze jours avant.

L'aventure vous intéresse ? Contactez-vous !

Espace Nature Isère
32, place du Souvenir Français
38470 L'ALBENC
Tél. 04 76 36 50 10
Mail : espacenatureisere@orange.fr

Fête du livre de Cras, Morette et Poliénas

La deuxième fête du livre de Cras, Morette et Poliénas se déroulera les 29 et 30 mai prochains. Cette année, le thème est «**le roman policier**». Organisée par les municipalités et les associations des communes de Cras, Morette et Poliénas en partenariat avec les écoles et les sous des écoles, cette manifestation proposera des animations à destination de la jeunesse (enfants, adolescents et jeunes adultes) sous la forme de spectacles, ateliers, jeux et rencontres, vente d'ouvrages. À vos agendas ! Consultez notre blog, surveillez l'affichage et n'hésitez pas à vous inscrire et à participer.

www.fetedulivre38.over-blog.com

Amicale.com

L'amicale du personnel communal de Chantesse, Cras, Morette, Vatilieu, Notre Dame de l'Osier et du personnel du syndicat scolaire intercommunal vous invite à sa 10^e vente de produits du terroir.

Elle aura lieu le dimanche 1^{er} février 2015 à Vatilieu

Comme à l'accoutumée nous fabriquerons des saucissons et des merbudes, du pain, des pognes et saint genix, sans oublier la pétafine.



Vous recevrez dans votre boîte aux lettres courant janvier des bons de réservation.

Nous vous remercions, pour votre participation à cette manifestation et vous présentons nos meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2015

À l'occasion de cette vente, et pour vous remercier de votre fidélité, nous organisons une tombola gratuite par tirage au sort.

10 gagnants se verront remettre une rosette de notre fabrication.

Sou des écoles Chantesse - Notre Dame de l'Osier - Vatilieu

Un nouveau bureau pour le Sou des écoles

L'assemblée générale du Sou des écoles s'est tenue le 18 septembre à Chantesse. Les animations du Sou des écoles pour l'année scolaire 2013-2014 ont permis de reverser 3 540 € aux écoles de Chantesse, Notre Dame de l'Osier et Vatilieu pour financer des voyages, des sorties et l'achat de matériel pédagogique.

Le nouveau bureau 2014-2015 est composé ainsi :

- **Présidente** : Charlotte Bouvier
- **Vice-présidente** : Cécile Gaudin
- **Trésorière** : Lætitia Edel
- **Secrétaire** : Sophie Cournet
- Et de plusieurs parents «*membres actifs*».

La vente de chocolats

Une vente de chocolats a été organisée cet automne et a rencontré un beau succès. Les familles ont pu ainsi anticiper leurs achats de chocolats pour les fêtes de fin d'année. Les commandes ont été distribuées le 28 novembre dans chaque école.

Le loto

Le Sou des écoles a organisé son loto le 29 novembre qui s'est tenu à la salle des fêtes de Cras. Environ deux cents joueurs sont venus tenter leur chance pour gagner la TV écran plat, la caméra Go pro, l'appareil photo Nikon ou encore les nombreux autres lots mis en jeu (GPS, machine à café expresso, disque dur multimédia, forfaits de ski, bons d'achats, etc.). Félicitations aux heureux gagnants !

Et bravo aux meilleurs vendeurs de cartons de loto :

- Jordan TEIXEIRA de Notre Dame de l'Osier avec 75 cartons vendus
- Élie MEYER GUENEGO de Notre Dame de l'Osier avec 70 cartons vendus
- Lény BOULLLOUD de Vatilieu avec 40 cartons vendus
- Bérénice VERNEY de Notre Dame de l'Osier et Maxence ZUCHELLI de Vatilieu avec chacun 30 cartons

Ils ont bien entendu été récompensés.



Les prochains rendez-vous

- Le **carnaval des enfants** le samedi 28 février 2015 à Vatilieu
- La **chasse aux œufs de Pâques** le dimanche 29 mars 2015 à l'Espace Bon Rencontre de Notre Dame de l'Osier.

Un objet surprise personnalisé est également prévu pour la fête des mamans... ou des papas.

Le Sou des écoles tient à remercier la mairie de Chantesse pour son aide, les institutrices pour leur implication et les parents qui viennent donner un coup de main aux manifestations.

Le Sou des écoles présente à tous les Chantessois et Chantessoises ses meilleurs vœux pour 2015.

Courriel : soudesecolescv@gmail.com